



Lac
de Baignade
Base de loisirs

en Gascogne
GERS

CASTERA-VERDUZAN

**BULLETIN
MUNICIPAL**

N° 4

CHERS AMIS CASTEROIS

Votre bulletin municipal vous apporte les informations sur la vie castéroise de 1991. Comme ceux qui l'ont précédé, il fait le point sur les décisions, les projets et l'animation, bref sur la vie de notre commune.

Le dernier recensement a montré que notre population a augmenté puisque nous sommes passés (double compte compris) de 753 à 806 habitants ce qui représente une progression de près de 7 %. Dans un département dont le problème le plus dramatique est celui de l'exode, il s'agit là d'une donnée qui me paraît capitale. C'est, en tout cas je crois, la preuve que CASTERA-VERDUZAN constitue un bassin de vie.

D'ailleurs, l'activité de cet été au point de vue touristique, alors que la saison n'a été que moyenne aux dires des responsables nationaux, s'est révélée particulièrement dynamique dans notre Cité. Les manifestations se sont multipliées et ont toutes connu un succès encourageant.

La base de loisirs, malgré un mois de juillet météorologiquement très capricieux a vécu une croissance nette de son activité et devrait voir, lorsque les comptes seront faits, son chiffre d'affaires augmenté de 25 %.

Le camping, pour une première saison d'ouverture et alors que verdure et plantations étaient insuffisantes, (seul le temps peut y remédier) a connu une fréquentation très encourageante et je me dois de souligner l'enthousiasme et la compétence de Robert SOUBIRAN. Il est de ces hommes sans lesquels CASTERA-VERDUZAN ne pourrait avancer et je tiens à lui manifester, au nom de tout le Conseil Municipal, notre confiance et nos félicitations. Arriver à 30 % d'occupation, fut-ce sur une période courte, la première année et dans ces conditions mérite un coup de chapeau. Je sais, par ailleurs, que beaucoup des campeurs qui sont venus ont déjà retenu pour l'an prochain. C'est la garantie du succès pour l'avenir.

Les négociations avec les deux sociétés qui s'intéressent à la gestion de l'Etablissement Thermal sont bien avancées et comme vous en lirez les détails dans la rubrique qui lui est consacrée, il y a donc là aussi une évolution très positive.

L'avenir de CASTERA-VERDUZAN passe plus que jamais par la conjugaison de toutes les bonnes volontés. Les jeunes et le sport y doivent avoir la part du lion et Basket, Tennis et Foot doivent être l'objet de notre constante attention. Les moins jeunes ont à se considérer comme mobilisés dans la vie associative. Ace propos, bravo à la Société Hippique pour la belle réalisation de la piste de trot de l'hippodrome. Le Foyer et le Syndicat d'Initiative constituent depuis longtemps les forces vives de CASTERA-VERDUZAN. Les commerçants, que je crois aujourd'hui persuadés de l'importance de leur rôle dans CASTERA-VERDUZAN, doivent se battre à nos côtés. Le 3ème âge enfin qui doit trouver dans les projets à l'étude pour l'utilisation des annexes du Musée son local définitif doit faire auprès de nous la preuve qu'il garde toute sa place et tout son rôle dans le dynamique de CASTERA-VERDUZAN.

Le temps, moins que jamais, est aux hésitations et aux aigreurs ! Poussons tous, comme je l'ai dit tant de fois, dans la même direction. Je vous assure que c'est celle de la réussite et de la promotion de notre "CASTERA".

LE SENATEUR-MAIRE,

BUDGET PRIMITIF 1991

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES	
82	39 642	<u>PRELEVEMENT</u>	83	<u>PRELEVEMENT</u>	455 325	<u>REMBOURSEMENTS</u>	83
		455 325		455 325		<u>EMPRUNTS</u>	83
		<u>IMPOTS LOCAUX</u>	82			368 856	
		13 880					
77	1 728 706	560 520	67	<u>SUBVENTIONS</u>		<u>TRAVAUX</u>	
		108 500	66	989 036		990 744	
		245 689	65			31 127	
		284 229	64	<u>D.G.E.</u>		<u>MATERIEL</u>	
		280 500	63	106 023		350 000	
75	66 500	56 650	62	<u>T.V.A.</u>		<u>SADEGE</u>	
		<u>PERSONNEL &</u>		1 018 215			
		<u>CHARGES SOCIALES</u>					
74	1 193 116	1 347 600	61	<u>EMPRUNTS</u>			
		61 929		1 629 512		2 457 384	
73	61 929	<u>DENREES &</u>					
72		<u>FOURNITURES</u>					
71		332 500	60				
70	595 500						

BUDGET PRIMITIF 1991

FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Votes
	Dépenses de fonctionnement.....	3 685 393
60	Denrées et fournitures	332 500
61	Frais de personnel	1 347 600
62	Impôts et taxes	56 650
63	Travaux et services extérieurs	280 500
64	Participations et contingents	284 229
65	Allocations - subventions	245 689
66	Frais de gestion générale	108 500
67	Frais financiers	560 520
82	Charges antérieures	13 880
83	Prélèv. pour dépenses investissement	455 325
	Recettes de fonctionnement.....	3 685 393
70	Produits de l'exploitation	595 500
71	Produits domaniaux	25420
72	produits financiers	2 800
73	Recouvrements - subventions	33 709
74	Dotations versées par l'Etat	1 193 116
75	Impôts indirects	66 500
77	CONtributions directes	1 728 706
82	Produits antérieurs	39 642

INVESTISSEMENT

chapitres	Libellés	Votes
	Dépenses d'investissement.....	4 198 111
13	Frais extraordinaires	18 262
16	Remboursement d'emprunts	368 856
214	Acquisition matériel	350 000
232	Travaux bâtiments	145 561
233	Travaux voirie et réseaux	513 036
235	Travaux	332 147
254	Base de loisirs (camping)	2 457 384
26	Acquisitions titres et valeurs	12 865
	REcettes d'investissement.....	4 198 111
10	subventions	989 036
1431	D.G.E.	106 023
1421	TVA	1 018 215
16	Emprunts	1 629 512
11	Prélèvement	455 325

BUDGET PRIMITIF DE L'ETABLISSEMENT THERMAL

FONCTIONNEMENT

Chapitre	libellés	Votes
	Dépenses de fonctionnement.....	238 472
60	Denrées et fournitures	10 000
61	Frais de personnel	80 000
62	Impôts et taxes	11 903
63	Travaux et services extérieurs	42 200
64	Participations et contingents	25 000
66	frais de gestion générale	3 500
67	Frais financiers	32 316
83	Prélèvement pour dépenses d'investissement	33 553
	Recettes de fonctionnement	238 472
70	Produits de l'exploitation	198 000
71	Produits domaniaux	7 200
73	Recouvrements divers	2 500
82	Produits antérieurs	30 772

INVESTISSEMENT

chapitre	libellés	Votes
	Dépense d'investissement.....	36 790
16	Remboursement d'emprunts	36 790
	Recettes d'investissement.....	36 790
11	Prélèvement sur recettes de fonctionnement	33 553
1421	T.V.A.	3 237

ETABLISSEMENT THERMAL

Depuis 1989 diverses concertations ont eu lieu avec plusieurs sociétés qui se sont intéressées à la gestion, la promotion et la modernisation de l'Etablissement Thermal de CASTERA-VERDUZAN.

Les premiers contacts avaient été pris avec la Société "CISE" qui gère les Thermes de SAINT-LARY, qui a réalisé une étude sur CASTERA-VERDUZAN et qui paraît aujourd'hui avoir abandonné le projet puisqu'elle n'a pas confirmé par écrit les propositions qui avaient été faites oralement par son responsable régional.

Des discussions beaucoup plus avancées ont eu lieu avec les deux Sociétés "INTER DEFI" présidée par Monsieur COUYBES, qui est en relation avec EUROTHERMES et la Société S.H.B. (Hôtels de BOURGOGNE) présidée par Monsieur Christian LAMELOISE. Cette dernière est propriétaire des Thermes d'AIX-MARLIOZ où se traitent les mêmes affections de la bouche et des gencives et de nombreux travaux scientifiques sur cette indication ont été faits dans les deux stations. De même, la Société Française de Thermalisme et de Thalassothérapie pour la Santé Bucco-dentaire, présidée par le Docteur Philippe VERGNES, est née à AIX-MARLIOZ et CASTERA-VERDUZAN. Des liens importants et une vocation commune existent donc déjà entre les deux stations. C'est ce qui a motivé la Société S.H.B., classée parmi les 100 plus importantes sociétés françaises, et l'a poussée à s'intéresser à CASTERA-VERDUZAN.

Une étude des structures communes entre la commune et ces sociétés a été faite et une proposition a été présentée au Conseil Municipal le 19 juillet au cours d'une réunion plénière, toutes commissions confondues.

Lors de sa réunion du 3 septembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de poursuivre les négociations avec les deux Sociétés et a chargé la Commission des Thermes, en y associant Monsieur Philippe VERGNES et un Conseiller Juridique, de mettre en place les structures pour la nouvelle gestion.

COMPTE-RENDU DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 février 1991 :

Absent excusé : J. DANNE

Monsieur le Maire informe que la sonorisation du village est ajournée (modifications à apporter)

Monsieur Perne confirme qu'il n'est pas opposé à l'aménagement de la salle de sports.

Camping des Thermes :

Situé derrière l'Etablissement Thermal, il sera réservé aux seuls curistes (suite à la demande de M. SOUBIRAN) - accepté à l'unanimité.

Camping du Lac :

La Plantation des arbres se fera en pots en raison de la date tardive.

clôture : devis de 50 000 F (pose comprise) M. Marès propose de prendre un C.E.S. pour effectuer cette pose - accepté à l'unanimité

Arrosage : la commune fournit tous les tuyaux, le gérant se procure la pompe.

Les platanes de la promenade de l'Auloue (ancienne route neuve) ne seront émondés que plus tard afin de conserver de l'ombre sur le camping.

Base de Loisirs :

Plantation d'arbres sur les espaces verts : 10 485 F

Installation d'un ponton : 13 046 F

revêtement pataugeoire : 38 830 F subventions possibles du département : 40 %

arrosage : 40 000 F

aménagement entrée : 2 000 F.

toboggan : solution retenue 4 pistes 221 575 F H.T. - subvention départementale de 40 % , le reste est emprunté ; l'annuité est couverte par une augmentation du prix d'entrée de 1 F.

Avis favorable pour tous ces travaux.

Emprunt Camping : Il s'élève à 1 200 000 F - remboursement sur 15 ans

Forage : suite à l'adoption du projet les travaux se montent à 1 186 000 TTC.

- programme PIM : 400 000 F

- département - Etat : 200 000 F

- Bassin Adour-Garonne : 150 000 F

- part communale : 436 000 F

} Subventions

La D.D.A.F. est désignée pour l'étude et la direction des travaux.

Parc Urbain : devis de l'équipement trop cher

aménagement à moindre coût (drains 1 500 F + camions de gravier + plantations de récupération)

Etude de la passerelle par la DDE.

Eclairage public : Surveillance du réseau d'éclairage public par le Syndicat Départemental d'Electrification : coût annuel pour CASTERA : 8 000 F. Le coût réel pour 1990 avait été de 7 263 F entretien assuré par les services municipaux. Adopté à l'unanimité.

Ecole Maternelle : Branchement au tout à l'égout

changement des urinoirs

carrelage

} adopté à l'unanimité

Entrée Village :

Information par M. le Maire d'une étude menée par la D.D.E pour diminuer le danger que représente l'arrivée au virage du Centre Commercial (depuis CONDOM). Possibilité d'un terre plein central. Travaux différés avec le revêtement.

Terrain LACOTTE :

Monsieur LACOTTE serait favorable pour vendre une parcelle de terre à la commune.

Terrain PERNE : M. Georges PERNE veut vendre un terrain (dépot Borie) : 16 a 50. Accord de principe - Prix à déterminer.

Achat PIANO :

La Municipalité achète un piano à l' Association "Musicoli" pour 14 000 F. Cette Association le louait 4 000 F./an. De plus elle renoncera à sa subvention annuelle de 4 000 F.

Cours d'Anglais à l'Ecole :

Mme BEDOURET informe l'Assemblée sur la proposition de Mme GEFFLAUT d'initier les enfants à l'anglais. Les parents intéressés trouvent le projet trop cher.

SICTOM :

Possibilité de 3 passages hebdomadaires à partir du 1er juin.

Etablissement Thermal :

Entretien de M. le Maire avec M. COUYBES qui proposerait une S.E.M. Monsieur LOUGE abandonne le projet.

Séance du 29 mars 1991 :

Excusé : M. RAMOUNEDA.

ETABLISSEMENT THERMAL :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée sur les contacts avec M. COUYBES (propositions vers fin avril).

La CISE a démarré son étude.

Contacts avec EURO THERME. M. GARCIA répond à M. PHILIP qu'ils ont eu lieu.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF :

Problème d'expédition de convocation : elle n'aurait pas été remise 3 jours avant la réunion (selon M. PHILIP).

Vote après lecture : pour 9 - contre 4

../..

Création de Poste :

Modification des postes d'employés communaux :

- . Moniteur Education Physique : Moniteur chef
- . Agent d'entretien : agent d'entretien qualifié

ceci afin de permettre l'avancement de grade.

Vote du BUDGET PRIMITIF :

M. PERNE conteste le maintien à 70000 F de la subvention octroyée au foyer alors que le Basket n'en fait plus partie et bénéficie également d'une subvention.

. Taxe des ordures ménagères : passage à 60 000 F - vote pour : 10 - contre : 4 (mauvaise qualité du service).

. Taxe EDF : MM. Philip, Perne, Marès et Pallares sont contre.

. Vote des 4 taxes : pour 10 - contre 4

. Prix de l'eau (à partir du 1er avril 91)

1ère tranche : 4 F/m³ - 2è tranche : 2,50 F/m³ - compteur : 45 F

Vote : pour : 10 - contre : 4

. Tarifs cantine : ils passe à 9 F pour les enfants
18 F pour les adultes
32 F titre exceptionnel

vote favorable à la majorité.

. Prime aux employés communaux : maintien de cette prime à 80 % du salaire brut : vote à l'unanimité

. Tarifs camping des Thermes :

ils sont augmentés et passent par jour à :

6 F pour les adultes

3 F pour les enfants

3 F par emplacement

5 F branchement électrique Vote à l'unanimité, ce camping étant

réservé aux curistes.

. Tarifs base de loisirs :

Entrée : 11 F (adultes) - 6 F (enfants) -

abonnement : 100 F (adultes) - 60 F (enfants) pour 15 entrées.

Vote du Budget Primitif

service des eaux

Etablissement Thermal

} Pour 10 - contre 4

PLACE DU FOIRAIL :

Coût total : 332 147 F TTC

Subvention demandée dans le cadre de l'OPAH

Demande de subvention auprès de la Préfecture

Favorable à l'unanimité

../..

Convention B.R.G.M. :

La D.D.A.F. chargée du forage confie la responsabilité de la mission au B.R.G.M. (accord à l'unanimité).

Demandes de subventions :

Suite aux devis suivants pour l'aménagement de la base de loisirs, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour effectuer les travaux et demander des subventions au niveau départemental (40 %)

- . Ponton : 11 000 F H.T
- . Toboggan : 221 575 F H.T.
- . pataugeoire : 32 740,54 F H.T.
- . arrosage : 58 581,95 F H.T.

LA VOIRIE

Les membres de la commission se sont réunis le 10 juin dernier afin d'étudier les travaux à effectuer sur les chemins et lotissements de la commune.

Après avoir vu leur état qui dans l'ensemble est bon, la commission a estimé que cette année des travaux ne s'imposaient pas, sauf pour quelques cas particuliers qui nous ont semblés prioritaires. Les lotissements de la Cigaleraie, le Val d'Auloue, la Garenne, la cour des écoles (primaire et maternelle) sont à goudronner. La signalisation des rues du village doit être mise en place. Un devis a été établi par un technicien de la D.D.E et le montant des travaux s'élève à la somme de 130 000 F.

En ce qui concerne le revêtement du pourtour extérieur de la salle omnisport, des aménagements devant être réalisés dans le courant de l'automne et l'hiver 91 sur le périmètre de la dite salle, la commission a décidé de reporter ces travaux sur le programme 1992.

Le chemin desservant le hameau de Peyrouau étant reconnu dangereux, une étude est en cours afin de procéder à son élargissement et redressement.

LA COMMISSION DE LA REORGANISATION FONCIERE

La commission de la réorganisation foncière après plusieurs réunions et après avoir pris connaissance des différents avis a défini le périmètre suivant :

Section AB : en totalité

Section AC : lieux-dits : "Au moulin" en totalité - "Au Hiton" en totalité, "Au Bourdieu" à l'exception des parcelles 139 à 148, 150 à 153, 155 à 162, 287, 289, 290 - "Au Guillaume", sont incluses les parcelles 1 à 4, 56, 61 à 87.

Section AD : lieux-dits : "A Lozéro" à l'exception des parcelles 213 à 214
"A l'Eglise de Verduzan" en totalité
"A las Coumettes" à l'exception des parcelles 43 à 54, 61 à 66, 72 à 76, 88, 89.

Section AE : lieux-dits : "A Roumette" à l'exception des parcelles 143 à 145 - "Au guil" en totalité - "A Siounes" en totalité - "Au Conté" à l'exception des parcelles 75 à 81 190 à 192 - "A Bidet" en totalité

Section AH : lieux-dits : "A Landin" en totalité - "A Lartet Haut" "A Lartet-Bas" et à "Cridel", à l'exception des parcelles 1, 5, 6, 16 à 21, 96 à 99, 101, 103, 106, 107, 109 à 121, 143, 144, 145 à 147n 170 à 181
"Au Prats Gras" en totalité

Section AI : lieux-dits : "Au Bouet", "A Pêtre", "A Mousset" sont incluses les parcelles suivantes : 50 à 59, 64p? 84, 85 à 100, 108 à 111, 122 à 128.

Section AK : incluse en totalité

Section AL : à l'exception des parcelles 19 à 30, 159 à 180, 190 et 191.

Section AM : lieux-dits : "A Bidache", "Au Peyrouau", "Au Tuco" en totalité, "Au Bergan" à l'exception des parcelles 106 à 113, 129, 130, 132.

Section AN : sont exclues les parcelles 1 à 4, 8

Section AO : au nord du chemin rural dit du "Caramic" sont exclues les parcelles 1, 2, 8 à 28, 30, 31p, 32 à 35, 36p, 148, 154p, 155 à 158, 184 et 185.
au sud du chemin dit de "Caramic" sont incluses les parcelles 60³p, 61 à 65, 174 à 177

Section AP : exclue en totalité

Section AR : exclue en totalité

Section AS : Exclue à l'exception de la parcelle 211

Section AT : exclue en totalité

Section AV : exclue en totalité

Section AW : lieux-dit "a l'Enclade" à l'exception des parcelles 187 à 193 et 244 - "A Pouchon" sont incluses les parcelles 83, 250, 303 - "A Chinchon" inclus en totalité, "A la ribère" inclus en totalité - "A la Batisse" à l'exclusion des parcelles 101, 102, 139, 140, 208 à 210, 213, 218, 223 à 230, 247, 254 à 257.

../..

Commune de CEZAN

Section F n° 1 : est incluse la parcelle 241

Commune de BEUCAIRE

Section AO : lieux-dits : "A Mesplès", sont incluses les parcelles 43 à 45, "A Rivière" et "Branca", sont incluses les parcelles 10,65 à 70, 118,120, 123,127.

La commission communale est tout à fait consciente de la crainte formulée par certains propriétaires concernant le coût des travaux connexes. Elle examinera avec attention le cas des propriétés incluses dans le périmètre afin qu'elles supportent des charges en rapport avec le bénéfice qu'elles tireront de l'opération.

URBANISME - ENVIRONNEMENT

Il avait été prévu de mettre la promenade de l'Auloue (route neuve) en voie piétonne. Pour des raisons de sécurité au niveau du carrefour du Centre Commercial un compromis a permis de mettre en place un sens unique (vers la rue du lac - route de Saint-Puy) avec une limitation de vitesse à 30km/h. Il est donc interdit de circuler dans le sens route de Saint-Puy - route de Condom.

Dans la politique d'un meilleur fleurissement du village de nouveaux bacs et comportons ont été installés dans le village (grande rue). Nous veillerons à améliorer encore cela. Cette année, le Jury Départemental chargé d'apprécier l'effort de fleurissement réalisé par les 118 communes du GERS inscrites au concours des villes et villages fleuris, a décerné le **8ème prix** à la commune de CASTERA-VERDUZAN dans sa catégorie.

Comme vous avez pu le lire dans une circulaire municipale, le pont de Roumette sera maintenu malgré les travaux effectués à cet endroit-là à l'automne prochain.

CAMPING "LA PLAGE DE VERDUZAN"

Les travaux du camping sont terminés depuis début juin avec arrivée des premiers campeurs début juillet. Le mauvais temps de l'hiver a retardé de plusieurs mois le terrassement ce qui a rendu difficile l'implantation des arbres et arbustes. Les séparations d'emplacements par troènes du Japon seront réalisées à l'automne.

Pas de problème en ce qui concerne les bâtiments sanitaires et d'accueil.

L'accès au camping se fait par la route de SAINT-PUY (entrée commune avec le parking de la base).

Le terrain est limité par un grillage avec un portail s'ouvrant dans la base de loisirs créant ainsi une continuité entre lac et camping. Une promenade a été aménagée à l'intérieur dans le prolongement de la digue.

Après délibération du conseil municipal, la gérance du camping a été confiée à Monsieur SOUBIRAN. Une convention fixe les règles de la location. Plusieurs points importants peuvent être dégagés :

- 1° - durée de la location 10 ans
- 2° - loyer annuel fixé chaque année sur une base de 25 % du chiffre d'affaire avec un loyer garanti progressif pour les 5 premières années.
- 3° - interdiction pour la société gérante de concurrencer le commerce castérois sauf accord particulier.
- 4° - Le camping municipal sera uniquement réservé aux curistes.

Le compte des entreprises n'étant pas clos, il est actuellement prématuré de faire un bilan financier détaillé.

Le montage financier de l'opération camping est basé sur la récupération d'une partie de la TVA des travaux du lac et du camping, des subventions départementales et régionales et d'un prêt de 1 200 000 F. dont les intérêts sont couverts par le montant de la location. Cet investissement ne devrait donc pas augmenter la dette communale.

LA BASE DE LOISIRS

La saison estivale bat son plein : 36 000 entrées ont été enregistrées depuis l'ouverture le 15 juin.

Pour combler le départ de P. DE PRADA nous avons embauché un jeune par l'intermédiaire du Centre de Gestion pour la saison. Deux C.E.S. complètent l'équipe des employés municipaux.

La Base a été équipée d'une toboggan géant pour la plus grande joie de tous.

Des efforts sont fait au niveau de l'animation : tous les mercredis vous êtes attendus au "grill-plage" organisé en coopération avec le camping.

Des soirées organisées par les associations castéroises ont lieu le samedi soir : ces repas dansants permettent à ceux qui le souhaitent de se retrouver autour d'une table où la convivialité est de rigueur.

En conclusion nous pouvons dire que tout ce qui est fait à la base de Loisirs l'est dans le but d'apporter de meilleurs services aux utilisateurs et de promouvoir notre village.

L'ÉCOLE

Pour la rentrée prochaine divers travaux de rénovation ou d'entretien sont prévus :

- l'isolation de la salle de repos de la maternelle.
- les rideaux de la classe de M. ESTEVE seront remplacés.
- du petit matériel sera acheté (coussins, corbeilles...)
- des petits travaux seront effectués (peinture des portes, réparation des dalles de descente d'eau, fermeture du puits).
- un projet de rénovation des W.C. de l'école primaire est à l'étude. Ces travaux seront réalisés en 92.

Un cours d'initiation à l'anglais a été mis en place au mois d'avril. Cette initiative de Madame GEFFLAUT ayant rencontré beaucoup de succès auprès des parents et des enfants, elle sera reconduite à la rentrée. Les parents participent à raison de 100 F. par trimestre, le reste étant pris en charge par une subvention municipale.

Les parents qui le désirent pourront inscrire leurs enfants dès la rentrée.

LE FORAGE

Les besoins en eau potable de CASTERA-VERDUZAN étant en augmentation et le débit artésien du forage ayant tendance à diminuer, il fut décidé de réaliser un nouveau forage de remplacement à proximité immédiate du premier afin de bénéficier des installations existantes. Le nouveau captage a été conçu pour fournir un débit de 50 m³/h.

Les travaux de foration et les essais ont été réalisés durant la deuxième quinzaine de juillet 1991.

Le projet de forage a été mis au point par la D.D.A.F., maître d'oeuvre pour la partie administrative, le B.R.G.M de Toulouse, maître d'oeuvre pour la partie technique, le maître d'ouvrage étant la commune de CASTERA-VERDUZAN.

Les travaux ont été confiés, après appel d'offres ouvert, à l'entreprise FORACO de SALBRIS (41), moins disante.

En conclusion, le forage n° 2 de CASTERA-VERDUZAN s'est déroulé conformément aux prévisions aussi bien en ce qui concerne la profondeur (230 m) que le débit (15 m³/h artésien, 50m³/en pompage). Ce débit couvre pour de nombreuses années les besoins de la commune. Il faut cependant savoir que l'aquifère peut fournir un débit supérieur à 50 m³/h, le débit du forage ayant été volontairement limité aux besoins de la commune.

L'eau est d'excellente qualité chimique et bactériologique, à l'exception du fer facilement éliminable par oxygénation.

LE FOYER DES JEUNES

Le Foyer des Jeunes a été particulièrement présent au niveau des animations locales de l'été.

Présent par l'intermédiaire de ses sections, THEATRE, TENNIS, PETANQUE, le Foyer des Jeunes a aussi organisé un repas, dans le cadre des soirées à la Base de Loisirs, qui a réuni ainsi quelques 200 personnes venues déguster un repas gascon.

En cette fin du mois d'août, c'est la FETE LOCALE qui a été le point fort de cet été. Grosse organisation, beaucoup de moyens tant financiers qu'humains. Cette année, le point culminant de ces festivités fut la course cycliste du dimanche. Un plateau exceptionnel, des Russes, des Polonais, des Bulgares, un Tunisien, entre autres, était présent sur le circuit de Pouchon.

Par l'intermédiaire de ces quelques lignes, nous remercions la Municipalité pour l'aménagement de ce circuit et l'appui qu'elle nous apporte. merci également à tous nos donateurs qui nous ont permis de présenter un tel plateau.

Le Feu d'artifice du dimanche soir tiré à la Base de Loisirs, fut d'une grande qualité, preuve en est le nombre de spectateurs présents.

CASTERA-THEATRAL

C'est sous le nom de **CASTERA-THEATRAL** qu'a débuté le 28 juin dernier le 5ème Festival de Théâtre et de Café-Théâtre.

Dix troupes se sont présentées durant trois jours sur divers lieux du village, parc, salle omnisport, base de loisirs, hôtel des Thermes, salle de la Mairie.

La journée d'ouverture voyait se produire les troupes gersoises d'AUCH, l'ISLE-JOURDAIN, et la troupe de CASTERA-VERDUZAN qui obtenait devant son public un succès fort apprécié.

Le samedi 29 juin Monsieur Aubert GARCIA et les organisateurs accueillait à la Mairie les acteurs d'un festival ouvert pour la première fois aux professionnels. La base de loisirs était ensuite le théâtre des matches d'impros, une animation théâtrale originale qui devrait faire son chemin.

Apéritif, musique, bodéga, toujours convivial et attractif, le Festival s'apprêtait à vivre ce samedi soir de grands moments.

Sur le coup de minuit, le **LAZZI-THEATRE** en partance pour Avignon quittait le parc Lannelongue sous l'ovation d'un public nombreux et conquis.

La grande nuit du café-théâtre pouvait commencer, les six spectacles se termineront au soleil levant par une magnifique production des explorateurs de PAU.

Dimanche 30 juin, après le spectacle des enfants de la garderie, la fête finale rassemblait acteurs, public et organisateurs autour d'une grande sardinade.

Depuis sa création, le festival n'avait jamais connu un tel succès, le nombre des spectateurs a plus que doublé par rapport à l'année précédente, le nombre des entrées fut supérieur au festival 1989 d'où un bilan financier positif pour 1991. La qualité de la programmation, l'effort publicitaire, la mobilisation supérieure des organisateurs et du village de CASTERA furent les éléments déterminants de cette réussite.

Le **CASTERA-THEATRAL** a pris son envol, le prochain se déroulera au mois de juillet 1992. Le comité de Festival nouvellement créé est prêt à accueillir toutes personnes désireuses de participer à la dynamique culturelle castéroise.

L'Atelier-théâtre va continuer à se produire avec la station-service et préparera parallèlement un nouveau spectacle auquel peuvent se joindre toutes personnes voulant tenter l'aventure théâtrale.

BASKET - BALL - CASTEROIS

Après le Festival de Théâtre qui a connu le succès que chacun sait, voici que l'heure des trois coups des saisons sportives 91-92 approche.

Avant d'évoquer cette nouvelle saison, faisons un rapide retour sur la précédente. En effet, comment passer sous silence l'excellent parcours de l'**Equipe Féminine** qui, en plus de l'accession en catégorie supérieure, a été sacrée championne du GERS et d'ARMAGNAC-BIGORRE. Rappelons aussi que les équipes de jeunes ont obtenu de bons résultats d'ensemble, les benjamins ayant été qualifiés pour disputer le trophée national Milo. Quant aux hommes, l'équipe II s'est brillamment maintenue et a permis la confirmation des cadets, l'équipe I s'est rapprochée un peu plus de la Nationale IV qui reste un objectif pour le club.

Tous ces résultats ont été annoncés et commentés lors de l'Assemblée Générale au cours de laquelle le B.B.C. a décidé, après en avoir discuté avec le Foyer, de créer sa propre association sportive. Précisons qu'aucun problème majeur est à l'origine de cette décision car il s'agit plus d'une prise d'autonomie que d'une rupture de relations.

Le B.B.C. remercie sincèrement le FOYER de l'avoir soutenu dans ses premiers pas et de lui avoir permis de s'affirmer au cours des ans.

Le B.B.C. continue à affirmer son désir de participer à l'animation collective de notre village. Pour cela, et avant que les compétitions officielles débutent, il organisera deux tournois :

- le TOURNOI DES THERMES, du 30 août au 1er septembre, qui regroupera 8 équipes Nationales,
- le Tournoi de CASTERA-VERDUZAN, le 8 septembre, qui sera disputé par 4 équipes régionales.

Puis, durant les 8 ou 9 mois de la saison, 70 jeunes participeront aux diverses compétitions et les 3 équipes séniors défendront les couleurs castéroises dans les diverses salles du Gers et de la Région.

Cependant, n'oublions pas que pour faire vivre une salle il faut des joueurs qui donnent le meilleur d'eux-mêmes mais aussi des spectateurs qui ne ménagent pas leurs encouragements.

A bientôt donc et bonne chance à tous les castérois pour mener à bien leurs projets 91-92 !

FOOTBALL CASTEROIS - FCCV

La saison 90-91 vient de se terminer avec beaucoup de satisfactions puisque l'essentiel a été atteint, le plaisir de pratiquer un sport, en l'occurrence le football.

Les joueurs sont à féliciter pour cette 1ère saison "de rodage" car ils ont évolué parfois dans des conditions difficiles, le terrain spongieux ne facilitant pas les opérations.

A propos de terrain, la Municipalité s'est engagée à sa réalisation. Début décembre 1991 les travaux seront engagés, l'option présentée a été retenue. En attendant, un drainage a été réalisé sur le terrain de football de l'hippodrome ceci afin d'éviter les flaques d'eau et la boue. Un travail d'aplanissement a été effectué par Albert et Cyril CELLA que nous remercions, sans oublier FERNANDEZ Antolin, RICAUD Daniel et les joueurs également présents pour cette corvée (BARBIER, CLAVERIE, ESTINGOY, MASIN, MAULIN, MILORD).

Encore merci à tous les membres de la société hippique de nous prêter ses installations. Remerciements également à Madame la Directrice de LESCOUT de nous accueillir tous les samedis sur le terrain et de permettre aux enfants de pouvoir se doucher après l'entraînement.

La prochaine saison s'annonce donc sous les meilleures auspices, les joueurs ont repris l'entraînement. Les objectifs ont été définis lors de l'Assemblée générale, dans quelque temps nous ferons un premier bilan.

Voici l'effectif des joueurs pour la saison 91-92 :

BARBIER Christian	GAUBIN Christian	PAULIGNIER Christophe
BARRIEU Pascal	GAY Philippe	SAINT-MARTIN Michel
BOURDIEU Gilles	GRILL Franck	TREVISAN Eric
CELLA Cyril	KAUFFMANN Claude	VERDIER Serge
CLAVERIE Norbert	LAMKADMI Abdelkader	ZAUGG Jean-Marc
ESTINGOY Sébastien	MASIN Michel	MILORD Patrice
ESTINGOY Frédéric	MAULIN Jean-claude	
GAUVIN Eric	GAUVIN Patrice	

4 nouvelles recrues :

BOURDIEU Gilles : un castérois de souche
KAUFFMANN Claude : un nouveau castérois
LAMKADMI Abdelkader : un condomois ,
PAULIGNIER Christian : un jégunois (éducateur pour les jeunes et de surcroît cuisinier.. quelle recrue...)

Les petits jeunes défendent aussi fièrement nos couleurs. Pour eux, entraînement en septembre avec leurs éducateurs (BARBIER, GAY, PAULIGNIER).

L'effectif à ce jour :

BURIDAN Mickaël	GAY Sébastien	MOULEDOUS Cédric
COMINOTTI Benoît	LADOIS Christophe	PAILLARES Sébastien
ESCOFFIER Jérôme	LADOIS Sébastien	VAYSSETTE Mathieu
GAUVIN Laurent	MAROYER Julien	VOTANO Bruno et Martin

BON COURAGE A TOUS - A VOUS DE JOUER....